MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

-------

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIE-RES ADMINISTRATIVES

-=-===

(/ISAS :

DECRET N°93-638 du /MFPRA/DGFP/D

portant inscription au tableau d'avant ment au titre de l'année 1988 de l'année 1988 de l'année MOUNSAMBOTE Véronique Administrature de Santé des cadres Administratif de la Santé Publique de la République du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GCUYERNE-MENT,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992,

(/u la loi nº 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret nº 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat;

(/u le décret nº 65/50 du 16 Février 1965, fixant le statut

commun des dadres administratifs de la Santé Publique;

(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 règlementant l'avance-

ment des Fonctionnaires; (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rample; çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires;

(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, determinant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets finanviers des avancements et des révisions des situations administratives;

(/u le décret n° 93/3/15 du 23 Juin 1993 : , portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement:

(/u le décret nº 93/378 du 24 Júan 1993. ; portant nominacion des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juinlet 1993, portant organisation des intérims des l'Ministrage avec

des intérims des! Ministres ; ve:

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur

la solde des fonctionnaires;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 23 Janvier 19

/ DECRETE

D.G.B.

D.G.C.F.

ARTICLE 1ER: Madame MOUNSAMBOTEVéronique) Administrateur de Santé de 3ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres administratifs de la Santé Publique, de la République du Congo, en service à la Direction Générale de la Santé Publique à Brazzaville, est inscrite au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 pour le 4ème échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2. : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO .-

Jean Prosper K O Y O .-

## AMPLIATIONS :

DGFPXpgc4	3
DGB	
DGCF	1
MSRAS	
DOSSIER INTERESSE	2
INTERESSEE	1
SGG/BC	3
JORPC	1
DGFP/BST	2